

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{tes}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 3, place de la Bourse, et chez M^{onsieur} DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon, 8 novembre 1843.

DES EAUX DE LYON.

Dans les séances du conseil municipal de lundi et de mardi, M. le maire de la ville de Lyon a commencé la lecture d'un rapport sur le service des eaux publiques, lecture qui se continuera demain, M. le maire ayant fait, nous assure-t-on, un volume dans lequel sont passés en revue tous les systèmes proposés pour arriver enfin à une solution. Si nous sommes bien informés, il y aurait dans la conclusion de M. le maire une proposition pour l'adoption des eaux de Royes, adoption contraire aux intérêts bien entendus de notre ville, et que nous serions étonnés d'entendre proposer aujourd'hui de nouveau, après la défaite qu'elle a déjà éprouvée, si à notre époque on pouvait s'étonner de quelque chose.

Il y avait 68 ans que les diverses administrations lyonnaises discutaient de loin en loin le projet de donner à notre ville des eaux suffisant d'une manière complète aux besoins de l'hygiène et de l'industrie, lorsqu'en 1838 cette question fut résolue par le conseil municipal. Deux systèmes principaux étaient en présence : dans le premier, il s'agissait de faire dériver à Lyon des eaux éparées sur divers points dans les collines qui bordent la rive gauche de la Saône, et connues sous le nom des eaux de Royes ; dans le second, il était question d'élever les eaux du Rhône à une hauteur suffisante pour les distribuer ensuite par toute la ville.

Si jamais question dut être éclairée, ce fut celle-là, sur laquelle l'attention avait été appelée si long-temps, sur laquelle de nombreux mémoires avaient été publiés. Le conseil municipal de Lyon se décida pour les eaux du Rhône, et cette décision fut approuvée par la généralité des citoyens qu'il faut bien compter pour quelque chose. On sait quels intérêts privés vinrent alors se mettre à l'encontre et empêchèrent l'exécution du vote du conseil ; il est donc inutile de les signaler ici, de rappeler des publications qui ont été faites pour modifier l'opinion publique, qui n'a cependant pas changé, que nous sachions. Nous voulons seulement faire une observation qui ne manque pas de gravité et qui démontrera les causes de l'impuissance dans laquelle les corps municipaux se trouvent de faire des améliorations importantes, par suite de l'organisation de notre système administratif, de la ténacité des intérêts privés et du peu de cas que l'on fait des votes rendus après de mûres délibérations.

La ville de Lyon a besoin qu'une distribution régulière lui donne les eaux indispensables à l'alimentation, aux nécessités de chaque jour, à l'industrie privée, à la propreté des rues. Notre ville, bâtie sur deux fleuves, est, sous ces divers rapports, moins bien dotée que beaucoup de petites villes et même de villages de la Bresse et du Dauphiné. Quand le conseil municipal de Lyon prend enfin une décision impatiemment attendue, il appartient à M. le préfet, à l'administration du département, au représentant du pouvoir central qui tient les communes en tutelle, d'em-

pêcher l'exécution d'une mesure de la plus grande utilité, et cela sans assumer la moindre responsabilité, sans faire connaître ses motifs, sans se laisser éclairer par des discussions, sans se croire obligé de se rendre au vœu général ; il lui suffit de ne pas approuver une délibération, et il l'a frappé ainsi d'un veto qui permet aux intérêts privés de rentrer en lutte, de manœuvrer jusqu'à ce qu'ils triomphent de guerre lasse, car un veto suspensif peut se renouveler dix fois, vingt fois, et arrêter toute amélioration. C'est en vain qu'une ville souffrira, que les intérêts communaux seront froissés ; c'est en vain qu'un conseil municipal se déciderait chaque année dans le même sens : il dépendra toujours de M. le préfet d'empêcher les mesures qui auront été plusieurs fois décidées. Il y a donc sous ce rapport une lacune dans nos lois municipales, et il est urgent d'y pourvoir, si l'on ne veut pas continuer le système d'antagonisme qui se manifeste aujourd'hui si vivement dans quelques localités. La centralisation politique est une institution qu'il importe de respecter, mais la centralisation administrative a besoin de nombreuses réformes, qu'il faudra faire, sous peine d'arrêter le développement des améliorations de tout genre.

Ce n'est là que la première partie de notre observation, et voici la seconde. Comment pourrait-il se faire que M. le maire actuel de Lyon, qui faisait il y a cinq ans partie du conseil municipal par lequel il fut décidé que les eaux du Rhône seraient élevées et distribuées dans la ville, montrât assez peu de respect pour une décision prise par ce conseil pour venir proposer aujourd'hui autre chose que ce qui fut alors résolu ? Dans la discussion qui eut lieu le 21 juin 1838, et à la fin de laquelle les eaux du Rhône furent adoptées, nous ne voyons pas que M. Terme ait combattu la proposition ; nous ignorons quelle était alors son opinion, il ne l'a pas exprimée, mais nous avons pensé que le vote de la majorité devait l'engager, et nous ne pouvons nous empêcher de remarquer ce qu'il y aurait d'étrange dans une proposition différente. Si les magistrats placés à la tête des municipalités luttent ainsi contre les conseils et veulent défaire ce qui a été fait, il n'y a plus rien de possible, et ils appellent eux-mêmes les divisions et les hostilités. Nous ne voulons pas dire que si une mauvaise mesure avait été adoptée, il ne faudrait pas revenir sur elle ; mais, dans ce cas, l'opinion publique serait, ce nous semble, un bon juge qu'il faudrait consulter ; or, dans la question qui nous occupe, l'opinion publique est prononcée contre l'adoption des eaux de Royes.

Nous ne voulons pas rentrer dans le fond d'une question débattue tant de fois et sur laquelle il serait difficile de dire quelque chose de neuf. Nous l'avons traitée, dans une série d'articles, avec tous les développements qu'elle comporte, lorsqu'elle fut discutée au conseil municipal en 1838. Nos conclusions d'alors sont encore nos conclusions d'aujourd'hui ; nous allons les rappeler en peu de mots, nous réservant toutefois d'examiner le rapport de M. le maire, quand il aura été livré à l'impression, et d'exprimer notre avis sur les différents points qui présenteraient quelque importance.

Les eaux du Rhône ont été reconnues par l'analyse posséder toutes les qualités que fait désirer l'intérêt de l'hygiène ; leur clarification par le filtrage s'opère naturellement, chaque jour, sous nos yeux, de telle sorte qu'elle ne saurait être mise en doute ; on peut en élever tel volume qu'on voudra, sans nuire à la navigation, sans détruire nulle industrie, et loin de tarir aucune source de richesse, on aura conquis de nouveaux moyens de fortune qui pourront être exploités au cœur même de la ville. Les eaux de Royes, au contraire, devraient être payées à ceux qui en sont aujourd'hui propriétaires et que l'on déposséderait. Cette déposition détruirait l'industrie des localités parcourues par les eaux qu'il faudrait réunir et conduire à Lyon ; elle priverait ces localités du bienfait de l'irrigation, richesse qu'on ne saurait nier. En supposant que le canal de dérivation qu'il faudrait ouvrir dans le sol, à travers les terres et les rochers, ne coûtât pas plus que les usines qu'il serait nécessaire d'établir pour élever les eaux du Rhône, il y aurait toujours entre les deux prix la différence résultant des sommes qu'il faudrait nécessairement payer aux propriétaires des eaux de Royes. Les eaux du Rhône peuvent être élevées par un système unique à la hauteur de la Croix-Rousse et de Fourvières, et satisfaire ainsi à tous les besoins. Les eaux de Royes ne pourraient être conduites sur ces deux points et même sur des points moins élevés, tenant le milieu entre eux et le niveau auquel elles peuvent naturellement attendre, qu'en employant deux systèmes : celui du canal de conduite et celui des machines, complication qui peut être fort coûteuse. Tout se réunit donc pour faire préférer les eaux du Rhône.

Second point. Nous avons prouvé, par des chiffres dont personne n'a contesté l'exactitude, que la ville, en exécutant elle-même les travaux soit de dérivation soit d'élévation des eaux du Rhône, se créerait un revenu considérable par la vente des eaux qui sont extraites aujourd'hui à grands frais par les industries particulières ; nous avons démontré que la ville, si elle était obligée de recourir à un emprunt pour faire face aux dépenses de l'entreprise, trouverait dans son exploitation un revenu tel qu'en prélevant les sommes nécessaires à l'amortissement du capital, elle quadruplerait bientôt les intérêts qu'elle serait obligée de payer aux prêteurs, tous frais d'administration prélevés. Il est évident qu'une compagnie substituée à la ville devra faire des bénéfices et une bonne administration les ferait elle-même.

Nous avons soutenu ce système à propos de l'éclairage au gaz de notre ville, les faits nous ont donné promptement raison. Les actions de la compagnie rendent aujourd'hui de 18 à 20 0/0 de leur capital primitif, et si la ville avait adopté ce que nous proposons, son éclairage ne lui coûterait pas un centime aujourd'hui. Il convient donc que la ville ne renouvelle pas les fautes précédemment commises et qu'elle soit entrepreneur de la distribution des eaux ; loin de s'imposer une dépense, elle se créerait un revenu.

Voilà les deux points sur lesquels nous devons d'abord insister, car ce sont les plus importants ; nous aborderons les autres, si cela est nécessaire, par suite des arguments que nous trouverons

FEUILLETON DU CENSEUR. — 9 NOVEMBRE.

UN SECRET.

SOUVENIR DE VOYAGE.

(Suite. — Voir le Censeur du 8 novembre.)

C'était au beau temps de l'Empire. Nos armées marchaient triomphalement à travers l'Europe, de victoire en victoire, et, pour suffire à la dévorante activité de cette époque guerrière, il fallait un peuple de soldats ; aussi les levées d'hommes se succédaient rapidement dans toute la France, et il était bien difficile d'éviter de payer l'impôt du sang réclamé à chaque instant par les besoins de la guerre européenne que l'empereur avait engagée. Il fallait tout l'éclat des lauriers de ces temps glorieux pour cacher la désolation des familles, les pleurs des mères et la douleur des jeunes gens qui couraient sous les drapeaux pour devenir plus tard des soldats invincibles, comptant leurs jours par des victoires ou mourant au cri de : Vive la France ! vive l'empereur !

Napoléon l'avait dit lui-même : « La France a un sol fertile ; ce n'est pas volontiers qu'on l'abandonne pour devenir soldat. » Et si ces paroles étaient vraies, elles devaient l'être surtout pour les pays riches, pour les climats heureux, pour les terres fertiles au milieu desquels nous nous trouvons. Aussi n'était-ce qu'avec la plus profonde répugnance qu'on voyait les jeunes conscrits obéir au sort qui les désignait pour aller à l'armée.

Au mois de mai de l'an 18... le tirage au sort avait eu lieu dans la petite ville de V... Comme il arrive ordinairement dans ces circonstances, tout avait pris un air de fête ; les jeunes conscrits, portant à leur chapeau le numéro qui leur était échu, couraient en dansant et en chantant à travers les rues. On remarquait bien quelques rires grimaçant sous des yeux humides de larmes ; on entendait bien quelques éclats presque convulsifs d'une gaité forcée ; mais en général on s'était dit qu'on s'amuserait, qu'on ferait de ce jour fatal un jour de joie, et ceux qui ne pouvaient pas être joyeux parvenaient au moins à s'étourdir et à ne pas songer à un lendemain qui devait leur apporter de bien sombres réflexions.

Au milieu de la foule qui se pressait sur la place publique de V..., on pouvait remarquer deux jeunes conscrits que les numéros peu élevés qu'ils avaient tirés désignaient d'une manière certaine au contingent de leur canton. Quoique par cette raison leur sort dût être le même, ils ne paraiss-

saient pas le supporter tous les deux avec la même philosophie. L'un était sombre et rêveur, l'autre souriait avec douceur et mélancolie et semblait résigné. Celui-ci, de taille petite, mais bien prise, leste et dégagée, portait sur sa physionomie ouverte et expressive cet air de franche cordialité et d'assurance modeste qui attire et repose le regard. Il essayait par des paroles enjouées, par de calmes et douces réflexions, de distraire son compagnon des tristes pensées qui paraissaient l'absorber ; mais il était facile de reconnaître l'inutilité de ses efforts, car ce dernier restait toujours immobile, sans paraître s'apercevoir de la présence de l'autre ni entendre les consolations qu'il lui adressait. Cependant il finit par relever la tête, et, prenant son ami par le bras, il se mit à marcher à grands pas et d'un air agité.

— C'est égal, vois-tu, Claude, tu as beau parler, tu as beau raisonner, je ne puis pas me faire à l'idée de partir, dit-il après un long silence, sans interrompre sa marche rapide, et en gesticulant violemment. Je sais bien comme toi qu'à la guerre on peut faire son chemin ; je sais bien que le fils de Laurent, notre voisin, a gagné les épaulettes, quoiqu'il y ait bien peu de temps qu'il soit au service ; mais moi je n'en veux pas de leurs grades et de leurs galons. J'aime mieux mes bœufs et ma charrue ; j'aime mieux ne pas quitter ma ferme ; j'aime mieux ma famille, mon travail de tous les jours, et mon sommeil que la fatigue de la journée rend si doux et si bon ; j'aime mieux...

— Tu aimes mieux, dit Claude en l'interrompant, tu aimes mieux... Allons, Jacques, pourquoi cherches-tu si long-temps pour ne pas dire la vérité. Veux-tu que je te dise, moi, ce que tu aimes mieux ?

Jacques ne répondit pas, et son interlocuteur étendant la main devant lui :

— Voilà, dit-il, ce que tu aimes mieux. Voilà pourquoi tu ne veux pas partir.

Et sa main indiquait une jeune fille qui passait en ce moment à quelques pas d'eux.

— Al-je bien deviné ? poursuivit Claude Roy.

— Marion Davin ! dit Jacques en rougissant.

— Eh ! oui, Marion... pourquoi ne pas l'avouer ? Elle est jolie, elle est riche... pourquoi ne l'épouserai-je pas ?

— Parce qu'elle ne m'aime pas, dit Jacques d'un air sombre, et qu'elle ne veut pas de moi.

— Bah ! il est toujours facile de vaincre les répugnances d'une femme ; et, bon gré, mal gré, lorsqu'on veut, entends-tu ? lorsqu'on veut, on réussit.

— Crois-tu ?... Au fait, tu peux avoir raison. J'y songerai. Mais maintenant la conscription... suffit-il aussi de vouloir pour s'en délivrer ?

— Oui, dit une voix rude derrière les deux jeunes gens.

— Ah ! c'est vous, mon oncle ? dit Jacques en se retournant vivement. Et quel moyen avez-vous trouvé, dites ?

— Je vais te l'indiquer, dit l'oncle.

Et tous deux disparurent, laissant sur la place Claude Roy, qui se mit à marcher sans se rendre compte du lieu où le portaient ses pas. Il alla ainsi livré à ses réflexions, songeant que bientôt il lui faudrait quitter sa bonne vallée, son beau pays qu'il aimait tant, sa famille au milieu de laquelle il était si heureux ; il se disait aussi, mais sans oser trop se l'avouer à lui-même, il se disait qu'il regretterait peut-être quelquefois au-dessus de tout cela. Il avait éprouvé un mouvement de joie inexprimable en entendant Jacques Laffont lui dire : « Elle ne m'aime pas, elle ne veut pas de moi. » C'était à grand-peine qu'il avait pu cacher son émotion sous l'air indifférent et banal d'un donneur de conseils ; car, cette Marion Davin, il l'aimait, lui aussi ; il l'aimait follement, éperdument ; il l'aimait avec toute l'ardeur d'un amour comprimé, caché et sans espoir. Il était pauvre, il ne pouvait pas prétendre à sa main, et il se disait avec douleur qu'il garderait son secret. Il espérait pourtant que son cœur battrait moins fort sous la capote du soldat ; il se disait que, dans le tumulte des camps, il parviendrait peut-être à l'oublier, puis il lui venait des rêves brillants dans lesquels il se voyait officier, revenant dans son pays et demandant la main de celle qu'il aimait, et que certes, alors, on ne pourrait pas la lui refuser. Mais une pensée vint le replonger dans la réalité désolante que son imagination lui avait fait un instant oublier.

Hélas ! cette Marion ignorait complètement son amour, elle ne songeait même pas à lui sans doute, et de ce qu'elle n'aimait pas Jacques Laffont il ne s'ensuivait pas qu'elle dût l'aimer, lui qui ne lui avait jamais parlé. Et il marchait toujours, absorbé par ces pensées, qui, quoique tristes, n'étaient pas sans avoir cependant pour lui une certaine douceur qui faisait qu'il aimait à s'y abandonner, lorsque tout-à-coup, en relevant la tête, il pâlit d'émotion en voyant Marion Davin qui, debout devant lui, le regardait en rougissant avec un trouble qu'elle ne parvenait pas à dissimuler entièrement.

C'était une belle fille brune. Ses cheveux noirs, moins noirs pourtant que ses grands yeux brillants et expressifs, couronnaient son front large et pur. Sa bouche un peu grande était garnie de belles dents blanches que ses lèvres minces ne laissaient apercevoir que grâce à un sourire grave et doux qui éclaircissait sa physionomie sans lui faire rien perdre de sa sévé-

dans le rapport de M. le maire. Bien que le conseil municipal ait été modifié par les élections de 1840 et de 1843, nous aimons à croire qu'il ne voudra pas renier son passé, défaire ce qu'il a fait, donner raison aux intérêts privés sur les intérêts généraux.

L'honorable M. Chapuy-Montlaville vient d'adresser à MM. les électeurs de Louhans un compte-rendu qui pouvait sans aucun inconvénient arriver un peu tard à son adresse, car, en même temps que son auteur y rappelle les travaux de la session dernière, il y donne à ses amis de la gauche des avertissements et des conseils qui pourront leur être utiles dans le courant de la session prochaine, s'ils veulent enfin se décider à constituer une opposition véritablement nationale qui, a fait défaut au pays depuis bientôt quatre ans.

M. Chapuy-Montlaville critique les considérations politiques qui ont fait agir le cabinet lorsqu'il a eu à proposer aux chambres une loi de régence; il blâme tout à la fois et le principe d'hérédité établi par cette loi et l'usurpation que, selon lui, les chambres ont commise en faisant une loi constitutive sans en avoir reçu le mandat spécial du pays.

« L'hérédité monarchique, dit l'honorable écrivain, est la passion des monarchies. Le gouvernement n'avait sacrifié qu'avec une extrême répugnance l'hérédité de la pairie. Une occasion était offerte de consacrer de nouveau ce principe héréditaire, et on l'a saisie avec empressement. On n'a pas reculé devant les dangers de la mesure; on a créé une dynastie de régents, comme la constitution avait créé une dynastie de rois, et il y a eu cette ressemblance entre les deux créations, que la royauté a traversé au pas de course ces feux de la révolution éparpillés sur toutes les places de Paris, de peur d'en être atteinte, et que la régence s'est arrêtée le moins possible devant l'opinion et devant les chambres, dans la crainte d'être brisée dans son berceau.

« A ce sujet, je ferai cette réflexion générale et qui peut servir d'avertissement. Le pouvoir tend toujours à restreindre les droits et à les concentrer entre un petit nombre. La liberté, au contraire, tend à les élargir, à les étendre, à les distribuer au plus grand nombre, à tous. Ce qui fait les bons gouvernements, c'est l'équilibre entre ces deux forces, le pouvoir et la liberté.

« Pour moi, continue plus loin M. Chapuy-Montlaville, j'ai repoussé la loi, d'abord parce que je ne reconnaissais pas à la chambre le droit de s'arroger le pouvoir constituant: je ne laisserai jamais en souffrance le principe générateur de la souveraineté du peuple, et chaque fois que je m'apercevrai qu'on lui porte atteinte, je protesterai de toutes mes forces contre une usurpation aussi contraire à la morale qu'à la bonne politique; ensuite parce qu'il m'a été impossible d'admettre, avec plusieurs de mes honorables amis, cette invention si pleine de périls d'une régence héréditaire côte à côte d'une royauté héréditaire. Le roi mineur confié aux soins de son héritier naturel m'a semblé la plus malheureuse de toutes les combinaisons.

M. Chapuy-Montlaville déplore ensuite que les élections de l'année dernière, faites contre le système ministériel qui nous régit, n'aient pas eu pour résultat de le renverser. « La majorité, dit-il, n'était pas douteuse; mais il fallait aborder franchement et résolument la question, il ne fallait pas abandonner la cause politique sous de vains prétextes. Il était imprudent de laisser passer l'occasion et d'ajourner tout projet d'attaque contre le ministère.

« L'opposition s'est laissée circonvenir par des hommes qui ne lui prétaient un appui équivoque, depuis bientôt deux années, que dans le but d'arriver par elle plus vite et plus sûrement au pouvoir, objet de leur envie. On lui a tant répété qu'elle devait se montrer sage et réservée que, pour ne pas manquer cette bonne occasion, elle s'est résignée au silence et à l'immobilité.

« Mais le ministère, lui, n'est pas resté immobile; il a profité habilement de ce temps de répit qu'on lui donnait. Du haut du cercueil à peine fermé de M. le duc d'Orléans, il a fait appel à des sympathies à demi perdues, il a réveillé d'anciennes frayeurs. Les émeutes qu'il ne pouvait plus montrer grondant autour de nous, il les a montrées se préparant pour l'avenir. Bref, il a parlé avec tant d'habileté, il a suivi avec une si persévérante activité son plan de séduction, il a mis en jeu tant de ressorts individuels, qu'il est parvenu, dans l'intervalle des deux sessions, à composer une majorité dont l'adhésion s'est manifestée dès la première reprise des travaux parlementaires. Et, ainsi, une chambre envoyée pour renverser le ministère l'a consolidé.

L'honorable député de Saône-et-Loire, recherchant la cause de ces déflections auxquelles le ministère a dû son salut, la trouve dans l'extrême confiance des électeurs vis-à-vis des candidats, dans le trop petit nombre de garanties qu'ils en exigent, et dans

le peu de soin qu'ils apportent à contrôler la conduite de leur mandataire.

« C'est donc aux électeurs, en dernière analyse, continue-t-il, qu'il appartient d'agir sur le personnel actuel de la chambre; c'est à eux à ne faire de l'exercice de leur droit souverain qu'un usage patriotique, sincère, intelligent. Qu'ils le sachent bien, et je le dis ici pour le plus grand nombre des collèges de France: si le système de corruption se pratique sur une échelle aussi large; si la débauche effraie tant de gens honnêtes, même parmi les conservateurs; si le déficit va toujours croissant; si nous plions sous le poids d'un impôt dont le chiffre s'élève à quatorze cents millions; si nous sommes sur une pente fatale, à ce point qu'à la première menace de guerre nous pouvons être précipités dans un double abîme; si nous avons en perspective la banqueroute et l'emprunt forcé; si la France enfin, éloignée du mouvement européen, est isolément reléguée à la suite des puissances continentales, et n'ose même pas répondre à l'Angleterre, qui la poursuit dans la paix comme elle l'a poursuivie dans la guerre; si nous sommes sur le point d'abandonner l'Irlande opprimée comme nous avons abandonné la malheureuse Pologne, à qui le devons-nous? A la faiblesse des électeurs qui n'ont pas eu le courage de choisir leurs représentants parmi des hommes désintéressés et purement nationaux.

« Electeurs de notre grand pays de France, souvenez-vous que vous portez un rude fardeau et une immense responsabilité. L'exception qui vous a faits ce que vous êtes, au préjudice de tant de Français exclus de l'exercice du droit électoral, qui est leur bien propre autant qu'il est le vôtre, vous a imposé des devoirs rigoureux. Vous êtes le petit nombre qui stipulez pour les intérêts du grand nombre, faites donc triompher les intérêts de cette majorité nationale absente; inspirez-vous de ses besoins, de ses vœux, de son patriotisme, de son esprit, et préparez le jour où vous serez assez heureux pour partager avec elle le droit que vous exercez seuls aujourd'hui. Songez que tout ce qui se fait de fatal et de mauvais doit vous être attribué, puisque c'est vous qui nommez ceux dont les boules maintiennent et renversent les systèmes politiques. Ne vous endormez pas dans une honteuse indifférence, éveillez-vous, agissez au grand jour, imitez le magnifique exemple qui vous a été donné par un homme cher aux dieux, et qui naguères s'est avancé seul, avec sa conscience et son génie, au milieu de la nation, pour confesser que le temps des complaisances était passé et qu'il était temps d'aviser au salut de la patrie.

M. Chapuy-Montlaville, après avoir passé rapidement en revue les divers projets qui ont été présentés aux chambres dans la session dernière, après avoir dit les motifs de ses adhésions ou de ses refus, termine ainsi:

« L'union fait la force, ne l'oublions pas dans ces moments difficiles; sachons mettre de côté les amours-propres, les petites vanités, les grandes prétentions, les défiances injurieuses; contentons les passions en disciplinant les idées.

« Que personne ne dérange, par des calculs individuels, cette marche et ce travail de la démocratie! que personne ne vienne troubler les rangs et faire hésiter l'intelligence de cette foule hardie et frémissante de vie qui se presse sur la route du temps! Car l'inspiration de tous ne suffit pas pour accomplir de grandes choses; il est nécessaire encore que ces inspirations aboutissent à une ou plusieurs vastes intelligences qui, les recevant, les élaborent, les organisent et les rendent à la foule simplifiées et visibles.

« L'unité se fait plus laborieusement ainsi; mais, quand elle est faite, c'est la puissance sans égale.

« Je me plais quelquefois à suivre ce mouvement d'attraction et d'harmonie qui tend à réunir les uns et à grandir les autres, et qui rend la foule tantôt passionnée, tantôt obéissante, écoutant la voix de ses chefs, pliant sous leur parole, ou les courbant sous sa conscience. J'aime à voir ce gouvernement naturel et fécond de la multitude s'organiser pacifiquement et comme par une vaste intuition; sans qu'il ait été besoin jusqu'à présent d'appeler les masses à se concerter sur un point pour discuter, choisir, élire, prononcer. Je ne sais si ce temps viendra, mais il était utile de constater dès à présent que le peuple agit, avance, fonctionne malgré les entraves de la légalité et les oppressions du pouvoir; il était bon de prouver que l'unité se préparait ainsi en silence, et que la discipline était telle dans les idées, que déjà elle avait atteint et réduit les hommes.

« Messieurs, cette phase de la grande vie de l'humanité se présente avec de magnifiques proportions. Les pressentiments des hommes de bien ne seront pas trompés. La société s'améliorera en s'instruisant; le cœur se développera en même temps que l'esprit. Le devoir et le droit ne seront plus que les conséquences, que les deux termes d'un même principe. La paix si désirable

s'établira ainsi religieusement partout, dans la famille, dans la société, dans le monde.

La publication du compte-rendu du conseil municipal de Lyon n'implique aucune solidarité entre les opinions politiques de leur auteur et celles du Censeur.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 1843.

Président de M. Terme, maire.

Rapport relatif à la fixation des émoluments du receveur municipal. Commencement de la lecture du rapport sur la fourniture des eaux.

Présents : MM. Arnaud, Bergier, Bodin, Bonnet, Bouvard, Brossette, Camel, Capelin, Coudere, Devienne, Dolbeau, Dunod, Falconnet, Faure-Pécel, Guerre, Guimet, Guinet, Malmazel, Mermet, Martin (P.-P.), Menoux, Nepple, Pasquier, Pons, Reyre, Riboud, Seriziat-Carrichon, Seriziat, Barrillon.

La séance est ouverte à six heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre est lu et adopté. M. le maire lit une lettre par laquelle M. le ministre de l'intérieur exprime la satisfaction que le roi a éprouvée pour la réception récemment faite par la ville de Lyon à M. le duc et à Mme la duchesse de Nemours.

Le conseil décide que cette lettre sera mentionnée dans le procès-verbal de la séance de ce jour.

M. le maire lit une lettre par laquelle M. de Lacaze-Lavallée s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Le conseil décide qu'il sera fait mention de cette communication dans le procès-verbal.

M. le maire lit un rapport proposant d'ouvrir au budget supplémentaire de 1843 un crédit de 12,415 fr. 86 c. pour servir au paiement, en capital et intérêts, du premier cinquième de la somme due par la ville à l'Etat, pour soulte de l'échange de terrains de Perrache contre l'ancien arsenal dit de Sainte-Claire.

Le conseil approuve.

M. le maire lit un rapport proposant de décider que les émoluments affectés à M. le receveur municipal soient fixés selon les prescriptions d'une ordonnance royale promulguée il y a trois années pour régler cette matière.

Ces prescriptions portent que le traitement des receveurs municipaux est composé de rentes proportionnelles selon le tableau suivant :

Sur les premiers	5,000	50
Sur les suivants	25,000	50
	70,000	75
	100,000	33
Sur toute somme dépassant un million.		12

Une disposition spéciale excepte des sommes donnant lieu à la remise proportionnelle les recettes ou les paiements constituants de simples conversions de valeurs.

Enfin, les conseils municipaux conservent le droit de réduire ou d'augmenter de 10 0/0 le produit total des remises ainsi attribuées aux receveurs municipaux.

M. Menoux rappelle que, par une délibération antérieure, le conseil avait décidé que les émoluments du receveur municipal de la ville de Lyon seraient maintenus au chiffre annuel de 15,000 fr., lors même que l'application de l'ordonnance citée par le rapport élèverait ces émoluments à un chiffre supérieur. Cette décision était motivée sur cette considération que la ville accordait au receveur municipal, et à titre gratuit, un logement dans l'hôtel de Ville. Il conviendrait peut-être d'avoir égard à cette importante délibération.

M. le maire : Jusqu'à présent, et par une singulière coïncidence, l'application de l'ordonnance dont il s'agit a maintenu les émoluments du trésorier de la ville de Lyon à peu près au chiffre fixé par le conseil municipal. Il reste d'ailleurs dans le droit du conseil de réduire ou d'augmenter d'un dixième le chiffre annuel de ces émoluments; le conseil pourra, chaque année user de ce droit comme il l'entendra.

M. Menoux se déclare satisfait de cette explication.

Le conseil approuve.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. le maire sur le meilleur moyen à adopter pour fournir à la ville de Lyon de bonnes eaux pour le service domestique et pour les besoins des industries.

M. le maire commence à sept heures la lecture de ce rapport (1).

(1) Ce rapport devant probablement être imprimé et publié, nous nous abstenons d'en donner l'analyse; nous ferons seulement connaître ses conclusions.

beauté. Sa taille souple et forte, vierge de cette malheureuse torture que s'imposent les femmes de nos villes, se dessinait librement sur ses hanches vigoureuses.

Elle s'était arrêtée devant Claude Roy; long-temps elle le regarda : elle paraissait jouir de l'émotion du pauvre jeune homme dont le cœur battait à lui briser la poitrine, puis elle vint doucement poser son bras sur le sien. Ceci lui fit avec une dignité si pleine de candeur et de sainte confiance, que l'esprit le plus sévère n'aurait rien pu trouver à blâmer à cette action qui, chez une autre femme, aurait paru blesser les lois d'une convenance rigoureuse. Ils se promèneraient quelque temps ensemble sans parler. Et, en effet, que pouvaient-ils se dire d'expressif, d'enivrant, que ce silence n'eût déjà fait échanger entre leurs âmes? Ils s'étaient compris; tous deux avaient été poussés vers le même endroit, à leur insu, par la même pensée; tous deux avaient eu le même désir, la même espérance, et l'on se sent si fort lorsqu'on est deux pour renverser des obstacles qui vous sont communs! Aussi, lorsqu'ils se quittèrent, le rêve de Claude Roy avait pour ainsi dire passé dans sa vie et pris corps avec sa pensée. Il avait un aveu et une promesse, presque un serment scellé par un long et ardent baiser. Il revenait seul, et le bonheur dont il se sentait inondé faisait battre ses artères si violemment qu'il se sentait faiblir sous la joie qui le saisissait ainsi à l'improvise comme une catastrophe. Il pouvait partir, car il emportait un autre cœur avec le sien; une existence s'était liée à la sienne. Il était attendu; il était suivi des vœux et des prières de celle sur laquelle il osait à peine, un instant avant, lever les yeux. Vienne la guerre maintenant, vienne une bataille, une victoire, et il ira chercher sous le feu du canon ennemi le bouquet d'orange de la mariée! Peut-on mourir, peut-on songer à la mort lorsqu'on se sent aimé?

Cependant Jacques Laffont et son oncle s'étaient éloignés; ils se dirigeaient vers la maison de ce dernier, qui se trouvait à une petite lieue de V... En cheminant, l'oncle expliquait à son neveu que le moyen qu'il fallait employer pour se libérer du service militaire était de se couper un doigt de la main droite; cette amputation passerait ensuite sur le compte d'un accident, et le jeune soldat serait réformé. Il n'y avait pas à hésiter : c'était le seul moyen qui restait à mettre en œuvre. Il ne fallait pas songer à faire un remplaçant : les hommes étaient horriblement chers, et d'ailleurs c'était là une ressource précaire, le gouvernement d'alors se faisant peu de scrupule de revenir sur ses pas et de faire subir une seconde fois l'épreuve du recrutement à ceux qui avaient déjà payé ainsi leur dette à la patrie. Jacques Laffont songait à tout cela; il se disait aussi que pendant son absence Marion en épouserait peut-être un autre. Cette grave considération venait encore ajouter à la répugnance qu'il éprouvait

à devenir soldat. Mais, d'un autre côté, si le mal était terrible, le remède ne laissait pas que d'être violent et douloureux. Sa perplexité était bien grande, et il faut avouer que son hésitation était naturelle.

Pendant trois jours, entiers il réfléchit et chercha à se donner le courage nécessaire sans pouvoir y réussir. Le quatrième jour, son oncle vint à lui.

— Ecoute, Jacques, dit-il, tu te fais un monstre d'une chose qui ne devrait pas t'affrayer. Tu crois que tu auras beaucoup à souffrir en te coupant un doigt. Tiens, dit-il, je vais te montrer comment il faut s'y prendre, et tu verras qu'après tout ce n'est pas grand-chose.

L'oncle prit alors une hache, posa son doigt sur un bloc de bois, et le tranchant d'un seul coup :

— Ce n'est pas plus difficile que ça, dit-il, va la plus grande simplicité. A toi, Jacques! ajouta-t-il en lui présentant la hache.

Le neveu suivit scrupuleusement l'exemple de l'oncle.

Un mois après, Jacques était réformé, Claude Roy partait pour Greouble, et l'oncle Laffont allait demander la main de Marion Davin pour son neveu.

La narration d'Auguste fut interrompue ici par un bruit de pas et de paroles prononcées à voix basse dans les corridors de la ferme; il fallait qu'il se passât quelque chose d'extraordinaire pour que le calme de la nuit fût ainsi troublé tout à coup à une heure aussi avancée. Qu'était-il donc survenu? Qu'est-ce qui avait interrompu le sommeil de ces honnêtes cultivateurs, dont le repos devait être si précieux? Le préambule dont Auguste avait précédé sa confidence ne faisait prévoir ni dénouement malheureux. Une nouvelle infortune était-elle donc venue frapper cette famille, et une étrange fatalité nous avait-elle amenés là pour en être témoins?

Toutes ces réflexions nous furent suggérées par la sourde agitation que nous pressentions autour de nous, et dont nous n'osions pas aller rechercher la cause, de peur de renouer une douleur de famille au milieu de laquelle un étranger est presque toujours mal venu.

Peu à peu, cependant, le calme se rétablit; les voix basses et trébuchantes qui nous avaient donné le pressentiment d'une émotion qu'on semblait vouloir tenir secrète, se turent. Nous entendîmes fermer quelques portes et mourir le bruit des pas qui couraient légers et rapides un instant auparavant. L'émotion de la nuit avait donc disparu, et Auguste reprit son récit en ces termes :

— La démarche de Jacques Laffont me fut pas accueillie aussi bien qu'il l'aurait désiré. Le père Davin donnait son consentement, il promettait la main de sa fille, mais il ne donnait sa parole qu'autant que l'union projetée sourirait à cette dernière.

Marion, consultée à ce sujet, avait répondu qu'elle ne voulait pas se marier encore ni fixer l'époque à laquelle elle consentirait à épouser Jacques. On connaissait le caractère de la jeune fille; on savait que, comme elle ne parlait qu'après avoir mûrement réfléchi, elle revenait difficilement sur ce qu'elle avait dit une fois. Aussi n'insistâ-t-on pas auprès d'elle, et le pauvre Jacques, à la nouvelle de l'infatigable tentative de son oncle, ne conserva même pas le peu d'espoir qu'avait conçu ce dernier, et ne vit dans la réponse évasive de Marion que la suite de la répugnance qu'elle éprouvait à son égard.

Des cet instant il tomba dans une profonde tristesse; sombre et muet, il passait de longues heures dans une douloureuse méditation. Les efforts que faisait son oncle pour l'encourager demeuraient impuissants. Vainement le digne homme lui prodiguait des consolations, vainement il essayait de le distraire, vainement il essayait d'adoucir sa rude voix pour lui dire d'espérer, d'attendre et au besoin d'oublier l'espérance, il ne l'avait plus; l'attente lui donnait une fiévreuse impatience, et l'oubli était impossible.

Un an s'était écoulé. On avait reçu des nouvelles de Claude Roy. Soutenu par la provision de bonheur qu'il avait emportée avec lui, tout semblait sourire à ses doux projets. Deux grades étaient venus déjà, grâce à son excellente conduite, à son courage et à l'estime dont il était l'objet, l'aider à supporter l'absence et augmenter sa confiance en l'avenir si beau qu'il avait rêvé. Marion suivait avec les yeux du cœur les pas et la vie entière de son ami.

Jacques seul était changé. Depuis quelque temps il paraissait avoir oublié le chagrin qui l'absorbait auparavant. Partout, dans les fêtes champêtres dont il était souvent l'organisateur, on le voyait secouant, pour ainsi dire, la joie et l'ivresse sur le front de ses compagnons de plaisir. Plus d'heures rêvées, plus de sombres réflexions, plus de ces pensées désolantes qui troublaient son sommeil et commençaient à plisser son front et à creuser ses joues.

Des esprits plus observateurs que les autres et les simples gens dont il était entouré auraient bien pu remarquer de temps à autre quelque chose de saccadé dans ses mouvements, d'amer et de forcé dans ses éclats de rire, de fébrile dans son regard; mais ces hommes naïfs, inhabiles à deviner les pensées secrètes et habitués à voir toujours les mouvements de l'âme se trahir franchement en se traduisant sur le visage, ne cherchaient pas à étudier des symptômes de sentiments condamnés au mutisme par l'effort d'une puissante volonté et l'exaltation de Jacques passait auprès d'eux pour une gaité de bon aloi.

(Mémoires d'Alce.) (La suite au numéro prochain.)

Au moment où neuf heures sonnent, un tiers tout au plus de ce travail a pu être lu.
Le conseil s'ajourne à demain pour entendre la continuation de cette intéressante lecture.
La séance est levée à neuf heures et quart.

Paris, le 6 novembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE GRENOBLE.)

Le pouvoir a eu la maladresse de témoigner quelques inquiétudes à l'occasion du voyage que fait en ce moment M. le duc de Bordeaux en Angleterre; il a eu celle plus grande encore de décider qu'il convenait de faire partir M. le duc de Nemours pour Londres, afin que sa présence dans la capitale de la Grande-Bretagne contrebalaçât l'effet que pourra y produire celle du prétendant. Tout cela, à notre avis, n'était pas nécessaire. Le pouvoir pouvait laisser M. le duc de Bordeaux se promener tout à son aise à travers l'Ecosse, l'Irlande et l'Angleterre; il pouvait le laisser goûter des ovations et des sympathies, sans concevoir aucune appréhension du contre-coup que la nouvelle de ses succès pourrait avoir en France.

Si M. Guizot, si ses collègues, si tous les hommes qui soutiennent le système n'étaient pas aussi fatalement possédés du désir d'être agréables à l'Angleterre et d'obtenir sa bienveillance, ils se seraient très-peu souciés de l'accueil qu'elle pouvait faire à M. le duc de Bordeaux; ils auraient, au contraire, souhaité que cet accueil fût plus grand et plus empressé qu'il ne l'est en réalité, car tout ce qui pourrait leur arriver de plus heureux en ce moment, c'est que le gouvernement anglais ou la nation anglaise rendissent à M. le duc de Bordeaux les hommages les plus affectueux et lui témoignassent les sympathies les plus ardentes. Ces hommages et ces sympathies rendraient ce prince encore plus populaire qu'il ne l'est et achèveraient de ruiner ses chances, si toutefois il lui en reste encore.

Les feuilles légitimistes ne l'ont pas compris ainsi; elles mettent un soin particulier à nous montrer le jeune héros réussissant auprès de l'aristocratie anglaise, choyé, fêté et caressé par elle, comme si elle plaçait sur sa tête ses plus belles espérances, comme si l'Angleterre avait un intérêt de premier ordre à ce que l'exil de M. le duc de Bordeaux ne fût pas de longue durée. C'est mal connaître la France que de croire qu'en lui présentant l'héritier de Charles X comme l'enfant gâté de l'Angleterre, on lui fera oublier les griefs si légitimes qu'elle a contre les Bourbons de la branche aînée; c'est ignorer complètement ce qu'il y a au fond du cœur du pays que de penser qu'il verra d'un bon œil ces prétendus triomphes de M. le comte de Chambord chez un peuple, chez un gouvernement avec lesquels il a aujourd'hui des relations si réservées et si froides.

Aussi ne comprenons-nous rien à la frayeur que le ministère a laissée percer quand il a connu les projets de voyage de M. le duc de Bordeaux, pas plus que nous ne comprenons qu'il fasse partir M. le duc de Nemours pour aller partager à Londres, avec son cousin, la curiosité britannique. Nous le répétons encore, plus M. le comte de Chambord se verra l'objet des adorations de l'Angleterre, plus la défiance de la France à son égard devra s'en accroître, et par conséquent plus le gouvernement actuel devra se croire protégé contre lui. Il faut vraiment des hommes décidés, comme nos ministres, à avoir peur de tout, pour qu'on se soit alarmé si fort, dans les régions du pouvoir, de ce qui, au contraire, devait donner tant de force et de sécurité.

Pendant les dernières vacances scolaires, un bon nombre de professeurs de philosophie de nos collèges départementaux ont demandé au ministre de l'instruction publique la faveur d'être placés à Paris, et de pouvoir ainsi abandonner un poste qui dans maint collège devient intolérable. L'inquisition des prêtres a pénétré en effet dans les classes d'histoire et de philosophie, et tout dogme mal sonnant, toute théorie à laquelle le pouvoir ultramontain ne donnerait pas un laissez-passer, sont notés et deviennent le point de départ de mille tracasseries.

Il n'y a plus dans l'Université qu'un seul recteur non laïc, c'est celui de l'académie de Caen; mais les proviseurs prêtres sont assez nombreux. Le parti prêtre a réussi à maintenir ou à placer à la tête de nos établissements universitaires, grâce à l'appui qu'on lui a prêté en haut lieu, une bonne partie de ses représentants. Après tout, que demande ce pauvre clergé qu'on calomnie? Accordez-lui les provisorats, les rectorats, les chaires de haut enseignement, et il vous laissera tranquilles.

L'Esperance de Nancy a parlé d'une réparation qu'exigeait M. Menjau, coadjuteur du diocèse de Nancy. Il paraît que cette réparation serait l'éloignement de M. le recteur du collège de Nancy. Si le ministre ordonnait cet éloignement, même en conférant de l'avancement à M. le recteur Magin, il manquerait à tous ses devoirs, et ce serait une reculade que nous signalerions au mépris des honnêtes gens. Il est bien assez honteux déjà que le ministère n'ait pas déjà signé la révocation de l'aumônier du collège de Nancy. Voilà un homme qui, aux termes des règlements universitaires, doit demeurer et vivre au milieu des élèves, et sur l'ordre d'un supérieur spirituel, il déserte son poste sans que l'autorité temporelle, qui le paie, le rappelle à ses devoirs. Que dirait-on d'un proviseur qui s'en irait demeurer à la campagne? Si le gouvernement ne veut pas être taxé d'impuissance, cet aumônier sera destitué, et les élèves du collège de Nancy iront à la paroisse, terrain commun à tous les fidèles, et d'où l'influence cléricale ne peut les expulser.

A ce qui précède nous ajouterons que, si nos renseignements sont exacts, le proviseur de Nancy a été le complice de l'abbé Laroche dans l'introduction de ce prétendu dominicain au collège royal, tandis que le recteur n'a été averti qu'au dernier moment. On ne dit pas que M. Laroche ait encore reçu du ministre des cultes l'ordre de quitter le costume qu'il porte sans y être autorisé légalement. Il ne le recevra sans doute pas tant que M. Martin (du Nord) sera dans le cabinet, et M. Martin, en montrant une pareille tolérance, sait bien qu'il n'est pas mauvais courtisan.

Depuis plusieurs jours M. Villamaip semble plongé dans les plus pénibles préoccupations. Bien qu'il soit très-accessible aux petites vanités d'amour-propre, la dernière promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur n'a pas pu lui faire oublier le résultat de plusieurs conférences qu'il avait eues les jours précédents avec le roi. Il avait essayé de faire prévaloir l'intérêt, la dignité, les prérogatives de l'Université, c'est-à-dire sa propre influence, ses propres attributions. On ne lui a rien cédé, rien que l'insignifiante poursuite contre l'évêque de Châlons.

On avait dit que les cigares de 20 centimes avaient été portés à 25 centimes, parce que l'entrepôt était encombré de cigares à 15 centimes, qu'on ne fumait pas, et dont un grand nombre de caisses sont moisies. Le National assigne une autre cause à cette augmentation maladroite de la part du fisc, car les amateurs de

cigares ne fument plus que des cigarettes qu'ils font eux-mêmes, comme cela se pratique en Espagne.

La fourniture d'une trentaine de millions de cigares dits regalia fut soumise il y a près de deux ans, dit le National, par une des maisons les plus puissantes de Paris, qui en devint adjudicataire. Les deux tiers à peu près de cette quantité furent livrés à l'administration des tabacs, mais le dernier tiers ne pouvait être acheté à la Havane qu'à des conditions onéreuses; l'adjudicataire parvint, on ne sait à l'aide de quelles influences, à obtenir la résiliation de cette partie de son marché. L'administration des tabacs dut se mettre en mesure de satisfaire les besoins du public en attendant le moment d'une nouvelle adjudication; elle fit donc rendre l'ordonnance du 22 octobre.

Ainsi, voilà un marché qui se trouve annulé en partie au profit des fournisseurs et au préjudice des consommateurs, et on en aura bientôt la preuve du trésor public lui-même.

L'adjudicataire dont il est ici question est le banquier Hoffmuer.

On a mis en vente des paquets de dix cigarettes chaque, au prix exorbitant de 75 centimes. Il est vrai que ces cigarettes sont très-mauvaises.

Bulletin de la Bourse de Paris du 6 novembre 1843.

Par suite de la hausse des fonds anglais, les premiers cours de la cote ont présenté une amélioration de 5 à 7 1/2 sur le cours de clôture de samedi.

On a fait, avant l'ouverture, 81 95 et 81 97 1/2, et le premier cours du parquet a été 81 95. On a coté presque immédiatement 82.

Cinq pour cent.	121 15	Trois pour cent belge.	760
Quatre et demi pour cent.	81	Banque belge.	760
Quatre pour cent.	81	Caisse d'épargne.	760
Trois pour cent.	81	Caisse d'épargne.	760
Actions de la Banque.	3305	Caisse d'épargne.	760
Obligations de Paris.	1355	Caisse d'épargne.	760
Rentes de Naples.	109	Caisse d'épargne.	760
Etats Romains.	104 1/2	Caisse d'épargne.	760
Dettes actives d'Espagne.	99 7/8	Caisse d'épargne.	760
Cinq pour cent belge.	104 1/4	Caisse d'épargne.	760

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Saragosse, le 30 octobre, à la Sentinelle:

Nous sommes demeurés quarante jours sous les armes. La milice gardait au dehors les points avancés: sur la rive droite de l'Ebre, c'étaient San José, les Capucins et les Trinitaires; sur la rive gauche, Jésus et les faubourgs. De ce côté, plusieurs de nos postes se maintenaient à très-peu de distance de la tour de l'Archevêché, et sur la route de Huesca, jusqu'à mi-chemin des moulins.

Les assiégés ont agi à notre égard avec aussi peu de ménagements qu'en aurait eu une armée étrangère. Dès le premier jour, ils détournèrent nos cours d'eau et s'emparèrent de tous les moulins à farine; il ne nous restait que les deux moulins placés en-deçà de l'Ebre, et encore devinrent-ils inutiles, faute d'eau pour les alimenter. Quoique les assiégés eussent interdit l'entrée en ville de toute espèce de comestibles, cependant la viande fraîche n'a jamais manqué aux malades et aux hôpitaux. Quant à nous, nous en avons été privés pendant deux jours seulement. Tous les autres objets de première nécessité étaient presque aussi abondants et aussi à bas prix que dans les temps les plus tranquilles.

L'émigration a été immense; on peut dire qu'elle s'est étendue à la moitié de la population. Elle a d'abord commencé par les femmes et les enfants pour se terminer par les lâches et les grands parleurs.

En un seul jour, l'ennemi nous a envoyé 423 grenades ou boulets; il est vrai de dire que nous ne tardâmes pas de lui renvoyer ces mêmes projectiles et qu'ils lui causaient plus de mal qu'à nous. En effet, nous ne comptons que 5 blessés, parmi lesquels un enfant de onze ans, tandis que nos adversaires ont eu 7 morts et 20 blessés.

Le peuple, toujours résolu à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, se souleva contre la milice et manifesta son intention de se refuser à toute transaction; c'est au péril de leurs jours et après des efforts inouïs tentés par nos officiers qu'on est parvenu à vaincre cette obstination.

Dans la nuit de mercredi l'agitation était extrême. Le 25, le corps d'officiers de la milice était réuni au tribunal pour délibérer. Bientôt on vit paraître un groupe nombreux d'hommes armés; il s'arrêta sous le balcon du tribunal. De là ces individus, au nombre de 150, menaçaient les officiers de leurs tromblons qu'ils tenaient sans cesse braqués sur eux. Par intervalles on entendait des vociférations et le cri: A bas les traîtres! Ces mêmes scènes se sont renouvelées le 27 d'une manière plus terrible encore.

Nous avons l'espoir que le général Concha exécutera religieusement le traité. S'il en est ainsi, la population agricole ne tardera pas à reprendre ses travaux si long-temps interrompus. Nos récoltes sont entièrement perdues. Le dommage causé par le siège est immense; on en porte le chiffre à 40 millions de réaux.

Chronique.

LYON.

La cour de cassation, chambre criminelle, vient de rejeter, dans son audience du 4 novembre, le pourvoi du sieur David-Sauter, ancien greffier de justice de paix, condamné aux dernières assises du Rhône, pour crime de concussion et de faux en écriture publique et authentique, à six années de réclusion et à l'exposition.

M. le préfet vient de refuser son approbation à une décision du conseil municipal de la Guillotière du 23 août dernier, qui demandait une imposition extraordinaire de cinq centimes additionnels sur le principal des quatre contributions directes.

Nos lecteurs se rappellent la vive discussion que cette question souleva dans le conseil de la Guillotière et le résultat du vote tranché par M. Bernard, maire, contrairement aux opinions les plus sages et les mieux motivées de nombreux conseillers.

(Réparateur.)

On nous signale le danger qu'il y a pour les piétons à passer pendant la nuit dans la rue du Commerce. Il existe dans cette rue, près du passage Thiaffait, une sorte de basse fosse de quatre ou cinq mètres de profondeur qui n'est entourée d'aucune barrière et dans laquelle il est facile de tomber. Nous engageons l'administration à faire accélérer les travaux commencés sur ce point, afin de prévenir des accidents d'autant plus à redouter que ce lieu n'est pas éclairé.

Nous avons inséré dans notre numéro d'hier la plainte des habitants de la place de l'Hôpital relativement à la suppression momentanée de la pompe qui leur fournissait de l'eau. Aujourd'hui M. Christol, architecte des hôpitaux civils, nous communique la note suivante, qui nous permet de rassurer les habitants et de leur promettre la prompte cessation de l'état actuel.

Le service de la pompe a été forcément interrompu, parce que,

le puits étant resté à découvert par suite des démolitions, et les caves d'un petit bâtiment non encore démolé étant devenues, par la fréquence des pluies, une sorte d'égoût dans lequel des immondices de toutes sortes ont été déposées, des infiltrations ont eu lieu et qu'il eût été dangereux de se servir des eaux de cette pompe. Cet état de choses va cesser. Sur la proposition de M. Arnaud, il a été arrêté entre l'administration municipale et l'administration des hospices qu'une nouvelle pompe serait élevée à frais communs en dehors du mur du promenoir; pour prévenir les accidents, auxquels peut donner lieu l'emploi du balancier, on établira une pompe à roue. On s'en occupe activement, et elle sera achevée dans vingt ou vingt-cinq jours.

Le quartier de l'Hôpital recevra une autre amélioration importante: le canal actuel sera pourvu d'un orifice à siphon qui ne permettra plus aux mauvaises odeurs et aux miasmes de s'en échapper. Les pierres se taillent en ce moment, et le siphon sera bientôt placé.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette activité qui produira deux améliorations réelles.

En annonçant la mort de M. Antoine Berjon, ancien professeur de l'école de Saint-Pierre, la presse lui a payé un juste tribut d'éloges; mais ne conviendrait-il pas de perpétuer le souvenir des services qu'il a rendus aux arts en élevant un monument à sa mémoire?

Il serait trop long d'énumérer les qualités de cet artiste distingué; d'autres que nous, dont la plume plus facile et plus éloquent s'élèverait à la hauteur du sujet, vous diraient comment a été remplie cette longue et laborieuse carrière. L'avenir seul sera connaître la perte que les arts ont faite et le vengera de l'oubli où la basse jalousie d'une autre époque l'avait enseveli.

Une exposition d'une partie de ses œuvres aura lieu bientôt, et le public sera admis à se prononcer sur la valeur et le mérite de ces ouvrages.

Nous venons donc émettre le vœu qu'il soit donné suite à une souscription qui vient d'être ouverte, à la demande d'un grand nombre d'artistes et de citoyens.

Nous espérons que le conseil municipal et la chambre de commerce de cette ville voudront bien en favoriser la marche, en appuyant de leur bienveillante intervention.

La famille d'Antoine Berjon a déjà fait l'acquisition d'un terrain à perpétuité dans le cimetière de Loyasse. Les fonds qui seront recueillis seront consacrés à l'érection d'un mausolée digne de celui qu'il renfermera.

Aussitôt que les fonds auront atteint un chiffre suffisant pour faire face à la dépense, il sera nommé une commission chargée de déterminer le modèle du monument et d'en soigner l'exécution.

A dater de ce jour, et provisoirement, la liste est ouverte chez MM. Godemard et Meynier, 9, petite rue des Feuillants.

(Communiqué.)

Vendredi 10 novembre, on donnera au théâtre des Célestins et au bénéfice de M. Noblecourt la première représentation de la Fille de Fagar, comédie-vaudeville en cinq actes, de M. Mésleville; Une Femme compromise, drame en deux actes, de MM. Lefranc et Molé-Geuthomme; Patineau ou l'Héritage de ma Femme, vaudeville en un acte, de MM. Xavier et Léon.

DÉPARTEMENTS.

Qu'on nous écrit de Grenoble:

La commune dévouée d'un détachement de chasseurs d'Orléans pendant la nuit du 1er au 2 novembre a été remarquable.

Pendant la nuit MM. les piqueurs Lacroix et Guillen, chargés par M. Pichot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, des travaux à faire près du pont suspendu pour arrêter le débordement du Drac ou amoindrir le mal, faisaient inutilement appel aux cultivateurs de la rive gauche et ne trouvaient qu'un bien petit nombre de travailleurs parmi les habitants de la rive droite, un détachement de 25 hommes des chasseurs d'Orléans est arrivé du Petit-Séminaire et s'est mis résolument à l'ouvrage. Depuis neuf heures et demie du soir jusqu'à une heure et demie du matin, il a travaillé dans l'eau à renforcer la digue et à l'exhausser. On nous cite particulièrement:

Dans le 8^e bataillon: MM. Bastien, sergent-major de la 6^e compagnie; Portalier, caporal de la 7^e, et Perrin, chasseur de la 6^e.

Dans le 9^e bataillon: MM. César, sergent, et Garrot, chasseur, de la 6^e compagnie; Toulouse et Chapuis, chasseurs de la 7^e.

Dans le 3^e bataillon: M. Jacob, chasseur de la 6^e compagnie.

Dans le 5^e bataillon: M. Gabriel, chasseur de la 6^e compagnie.

Dans le 6^e bataillon: M. Javel, chasseur de la 6^e compagnie.

MM. les ingénieurs Picot et Cuat ont pas cessé de parcourir les lieux envahis ou menacés, traversant les courants d'eau et dominant sur tous les points des ordres malheureusement trop impuissants en de pareilles circonstances.

MM. Lacroix et Guillen, piqueurs des ponts et chaussées, qui dirigeaient, comme nous l'avons dit, les travaux près du pont suspendu, se sont tenus sur le théâtre du danger, ayant souvent de l'eau jusqu'à la ceinture, depuis sept heures du soir jusqu'à trois heures du matin.

On écrit de Tullins, le 4 novembre:

Nos travaux de Saint-Quentin ont parfaitement résisté aux grandes eaux qui ont ravagé la plaine de Moirans, celle de Tullins et même le bas de Saint-Quentin.

La tête de la digue de Pierre-Perré se trouvait à l'échouage, l'eau s'étant fait jour à travers les fascines que l'on avait placées dans la chaussée. Mais avec le concours d'un détachement d'artilleurs, grâce au zèle de M. Martin, employé des adjudicataires de la route, et surtout à celui de M. Marat qui stimulait par tous les moyens l'ardeur des travailleurs, le pays a été sauvé.

Nous allons faire une demande d'exhaussement de nos digues.

La partie inférieure de Saint-Quentin a beaucoup souffert: deux maisons ont été emportées, une entre autres si rapidement que rien n'a pu être sauvé.

A Tullins, on a également à déplorer la perte de plusieurs maisons en pisé.

On écrit de Lamais (Allier) le 31 octobre 1843:

Hier 30 courant, vers les onze heures et demie du matin, un incendie a éclaté dans le bourg de cette commune. Le feu s'est communiqué instantanément à trois maisons à la fois et successivement à sept, formant seize bâtiments d'habitation, granges, celliers ou écuries. La violence du vent était telle qu'on perdait déjà l'espoir de conserver le reste du bourg, lorsque, vers minuit, les sapeurs-pompiers de la ville de Montluçon, ayant à leur tête leurs officiers, sont arrivés avec une pompe assez à temps pour empêcher de communiquer le feu à des granges et autres bâtiments couverts en paille. Les pertes sont considérables.

Toulon, le 4 novembre. — La frégate américaine le Congrad commandée par M. Wothees, capitaine de vaisseau, venant de Mahon et en dernier lieu de Marseille, a jeté l'ancre sur notre

rade. Ce bâtiment a aussitôt échangé les saluts d'usage.

Notre rade offre depuis quelques jours un aspect assez animé. Le bateau à vapeur infirmier le *Mélrose* est arrivé de Mahon, où il avait été laissé par l'*Etna*; la corvette de guerre la *Circé* a fait route pour Brest; la frégate à vapeur le *Labrador* est partie pour Alger, ayant à bord le 10^e bataillon de chasseurs d'Orléans; la corvette de charge l'*Isère* est arrivée de Beyrouth (Syrie), ayant touché successivement à Tripoli de Syrie, à Moussa et à Milo, et la corvette de charge l'*Agate* est arrivée de Bone.

La corvette de charge l'*Agate* se dispose à repartir pour le nord de l'Afrique, avec un détachement de troupes formant un effectif de 490 hommes, officiers, sous-officiers et soldats. Ces détachements appartiennent aux 2^e, 22^e, 31^e et 61^e de ligne.

M. le vice-amiral préfet maritime a passé ce matin l'inspection des marins des équipages de ligne.

Nouvelles Étrangères.

IRLANDE.

DUBLIN, le 1^{er} novembre. — Si le gouvernement déploie une grande énergie dans les poursuites qu'il a entamées contre M. O'Connell et autres repealers, les accusés, de leur côté, ne restent pas dans l'inaction. Hier les avocats de M. O'Connell ont conféré ensemble depuis midi jusqu'à cinq heures dans la maison de leur client. Étaient présents MM. Moore Pigot, Hatchell Sheil, Hurn Withered, Denough Close. (Times.)

Le gouvernement s'est mis en quête de conspirateurs dans le sud de l'Irlande. Dans quelques jours nous saurons quels sont les conspirateurs.

On ajoute que deux fonctionnaires de police sont partis pour Dublin. Ils sont appelés pour déposer contre quelques uns des orateurs qui ont pris la parole dans le repeal-meeting de New-Market qui a eu lieu lundi dernier. Ces deux fonctionnaires ont assisté à ce

meeting, et l'on a remarqué qu'ils prenaient des notes.

On mande de Cork que le gouvernement cherche à se procurer des renseignements sur les personnes qui ont assisté au repeal-meeting de Mallow, quand M. O'Connell s'y est rendu. Deux fonctionnaires de la police sont arrivés ici et ont demandé des renseignements sur M. Anderson, chef de la police à Mallow.

Cette activité du gouvernement donnerait à croire que les documents qu'il a sous les yeux et les renseignements qu'il s'est procurés ne lui suffisent pas pour obtenir une condamnation de M. O'Connell. (Morning-Chronicle.)

Le Rhadamanthus est arrivé dans le port de Kings-Town aujourd'hui. Une compagnie de l'artillerie royale a reçu l'ordre de partir pour Drogheda. Les tours sur les côtes sont pourvues d'artillerie et d'artilleurs. Maintenant chacune de ces tours est gardée par deux hommes, quelquefois par un seul.

Deux compagnies du 60^e carabiniers partaient vendredi pour Hans, en passant par Limerick, où elles s'arrêteront, si lord Downes le demande.

M. O'Connell n'a pas tenu l'audience de la cour des arbitraires aujourd'hui, comme on pouvait s'y attendre par le paragraphe que contenait le *Standard* de lundi. Le jour heureux (*dies fastus*, dit le journal) est remis à la semaine prochaine. La cause de cette remise est attribuée au meeting trimestriel de l'association qui a eu lieu aujourd'hui.

A la séance de la corporation municipale qui a eu lieu aujourd'hui pour délibérer sur la conduite de M. Morgan, l'agent légal de la corporation, en publiant le règlement de la cavalerie du rappel relativement au meeting de Clontarf, soutient que l'auteur d'un tel document est incapable d'être l'agent légal du lord-maire et du conseil de la cité.

Vers une heure, le lord-maire prend le fauteuil de la présidence. M. Butt n'étant pas présent, M. O'Connell se lève et demande l'ajournement de la séance. Quelques minutes après, M. Butt entre

et demande aussi l'ajournement. L'assemblée se sépare.

Il paraît qu'à cause des nombreuses affaires que le tribunal du banc de la reine aura à juger dans le trimestre, tous les juges arriveront à la cour plus tôt que d'ordinaire. On dit que le grand-jury sera appelé à s'occuper de l'acte d'accusation contre M. O'Connell après que les jurés auront prêté serment. (Standard.)

HONGRIE.

La diète de Hongrie vient de discuter différentes motions ayant pour but d'établir ou de préparer au moins l'égalité des cultes dans ce royaume.

Les demandes des protestants ont été appuyées par la chambre des états, mais repoussées par celle des prélats et magnats. On sait que la population protestante de la Hongrie s'élève à environ trois millions d'individus, et que dans toute la monarchie autrichienne, à l'exception de la Transylvanie, les adhérents de cette communion ont encore à payer la dîme au clergé catholique, tout en se trouvant réduits à leurs propres ressources pour l'entretien de leurs écoles et de leur culte à eux, situation aussi contraire à l'équité qu'est celle des catholiques irlandais qui sont exploités et pressurés par le clergé de l'église anglicane.

A Linz (Haute-Autriche), où l'on en compte près de huit cents, ils viennent d'obtenir, mais seulement après plusieurs années de sollicitations, le droit d'établir un oratoire à leurs frais.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et notamment chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUZONER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 4.

LIBRAIRIE MEDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLÉSTINS, n° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

PETIT ATLAS COMPLET D'ANATOMIE DESCRIPTIVE

DU CORPS HUMAIN,
PAR MASSE,

docteur-médecin et professeur d'anatomie.

Un volume grand in-18 anglais, composé de 112 planches, toutes dessinées d'après nature et gravées sur acier. — Paris, 1843. — Prix, figures coloriées : 32 fr. Le même ouvrage, figures noires : 18 fr. (10050)

Etude de M^e Grand, avoué à Lyon, y demeurant,
place des Carmes, n. 11.

L'ADJUDICATION

Aura lieu le samedi 11 novembre 1843, à onze heures du matin.

VENTE PAR LICITATION

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

Par-devant le tribunal civil de Lyon.

D'UNE MAISON

avec petite cour et jardin,

Située à Lyon, rue de Flesselles, 6,

Dépendant de la succession de Michel Lombard, décédé propriétaire-rentier en ladite ville.

La mise à prix fixée par le tribunal est de 40,000 f.

GRAND, avoué. (271)

Etude de M^e Bernard, avoué à Lyon, quai de la
Baleine, 16.

BOURSE DE LYON.

VENTE AUX ENCHÈRES

12 ACTIONS DU PONT SAINT-BERNARD

(AIN).

L'adjudication aura lieu le mardi 14 novembre 1843.

Le mardi quatorze novembre mil huit cent quarante-trois, à cinq heures du soir, en la salle de la Bourse, à Lyon, palais Saint-Pierre, place des Terreaux, il sera procédé, par le ministère de M. Ferrand, agent de change, à la vente aux enchères de DOUZE ACTIONS DU PONT SAINT-BERNARD (AIN), cotées sous les n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 250, 251, 252, 253, 254 et 255.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Suchel-Damas, banquier, demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, contre M. Jules Seguin et C^e, négociants, demeurant à Lyon, rue de Bourbon, en vertu d'un jugement du tribunal de commerce de Lyon en date du 14 mars 1843, enregistré et expédié, et d'un arrêt de la cour royale de Lyon du 25 août suivant, aussi enregistré et expédié.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Ferrand, agent de change, demeurant à Lyon, port Saint-Clair, maison Tholozan, et à M^e Bernard, avoué à Lyon, quai de la Baleine, n° 16. (5923)

A vendre à de bonnes conditions.

CABINET DE LECTURE ET LIBRAIRIE.

Ces deux établissements, bien achalandés et dans un état prospère, sont situés dans une jolie ville, siège d'une cour royale et d'une école de droit. On ne demanderait point d'argent à un acquéreur s'il se présentait, mais seulement des garanties suffisantes. La personne qui a l'intention de vendre aiderait encore long-temps de ses conseils et de ses soins celui qui achèterait.

On vendrait, si on le désirait, le cabinet seulement, qui ne contient pas moins de 4,000 volumes, presque tous in-8^e, en bon état, et écrits par les meilleurs auteurs. S'adresser, pour les renseignements, à M. Rebreyend, chef des bureaux de la direction des contributions directes, rue Laurencin, n° 5, à Lyon. (272)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A louer de suite,

avec dédit au gré du preneur.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS

DU PREMIER ORDRE.

S'adresser en l'étude dudit M^e Duguey. (9538)

A vendre de suite.

UNE MAISON

Située à Pierre-Bénite.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au 1^{er} et quatre autres pièces au 2^e, avec caves, un puits à eau claire, cour, jardin, et une boutasse recevant les eaux du chemin.

S'adresser à M. Derouard, maître maçon et cafetier à Pierre-Bénite, café des Omnibus. (252)

Bureau d'Affaires et de Publicité de M. Barbolat,
rue Mulet, 2.

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN BON FONDS DE GANTERIE EN GROS, bien achalandé, faisant beaucoup avec le dehors, situé dans le quartier des Terreaux. — Prix très-moderé.

A vendre. — Grand nombre de propriétés et fonds de commerce.

AVIS. — Un cocher âgé de 26 ans, ayant de bons renseignements, désirerait trouver une place en cette qualité ou toute autre, telle que domestique, garçon de peine, etc. (270)

A céder de suite ou à la Noël pour cause de maladie.

Fonds de Café-Cabaret.

S'adresser chez M. Dumonceau, cafetier, place de la Pyramide, à Vaise. (2242)

A vendre pour cause de départ.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé et bien situé, quartier des Terreaux. Location très-moderée, bail de huit ans. Prix 4,500 fr. S'adresser à M. Barbolat, chargé d'affaires, rue Mulet, n° 2, au 1^{er}. (257)

A CÉDER DE SUITE.

un bon fonds de broderie pour meubles et articles de goût,

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ.

Dans le prix de ce fonds on ne comprendra pas la valeur de la clientèle.

S'adresser à M. Vignat, rue Saint-Dominique, n. 13, au 3^e. (2240)

A LOUER.

vaste et beau magasin,

TOUT AGENCE

Situé dans le quartier des Terreaux.

S'adresser à M. Vaillière, arbitre de commerce, quai d'Orléans, 23, au 3^e. (230)

AVIS.

M. BERNOUX marchand de vaches, rue Neuve, aux Charpenes, arrivera de la Suisse le 11 novembre courant avec un troupeau de TRENTE-DEUX VACHES du premier choix et toutes prêtes à mettre bas. (265)

Fabrique de Caout-Chouc.

MM. BILLAZ et GAYET, place de la Fromagerie, n. 5, à Lyon, se chargent de faire confectionner les manèges et paletots sur mesure aux prix suivants :

Manèges en caout-chouc, de . . . 35 à 50 fr.
Paletots — de . . . 30 à 45 fr.
Etouffes à vendre au mètre, de . . . 10 à 16 fr. (201)

MANUFACTURE DE PIANOS

DE F. PAJOT,

Rue de Bourbon et rue Sala, n. 19.

Pianos droits et carrés, à deux et trois cordes. Parmi les instruments d'occasion, il y a DEUX ORGUES-HARMONIUM qui seront cédés à bas prix, cet article n'étant pas un objet de commerce de la maison. (238)

SICCATIF BRILLANT

POUR LA MISE EN COULEUR DES APPARTEMENTS,
CARREAUX ET PARQUETS,

SANS FROTTAGE,

Fabrique par MM. Monmory et Raphanel, à Paris.

Cette préparation, la seule de ce genre reconnue solide par l'Académie de l'Industrie, est d'une odeur agréable; elle a l'immense avantage de n'avoir pas besoin d'être frottée, de sécher en deux heures en toute saison, de durer en vieillissant et d'être du plus beau brillant sans avoir l'inconvénient de faire glisser comme la cire.

Il y a du rouge jaune, couleur noyer, et du transparent pour les parquets neufs, du noir pour ferrures et du vert.

Cette peinture peut être employée à l'intérieur comme à l'extérieur. Prix : 3 fr. le kilogramme.

Dépôt, à Lyon, chez Falque et Besson, droguistes, place de la Platière, n° 7, chez qui on trouve les pinceaux pour l'employer et des couleurs broyées et préparées pour la peinture ordinaire. (264)

Changement de Domicile.

Actuellement, l'étude de M^e MORAND, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n. 14, sera transférée place Louis-le-Grand et rue Saint-Dominique, n. 17. (9797)

MALADIES SECRÈTES. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est priée de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Vienne, chez M. Moutet fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincailliers, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrot, quincaillier, grande rue Pallou. (8368)

Pharmacie Macors, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

ESSENCE COLOMBIENNE,

GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS

LES MAUX DE DENTS.

Le prix du flacon, scellé du cachet de l'inventeur, revêtu de son nom et de sa grille, accompagné de l'instruction, est fixé à 1 fr. 50 c.

L'odeur et la saveur de cette Essence n'ont rien de désagréable. (9030)

BREVET D'INVENTION

A M^{me} FRACET,

Délivré le 30 octobre 1842 par M. le ministre du commerce et approuvé par la Faculté de Médecine de Paris.

EAU DÉPURATIVE

DU SANG.

Prix : 1 franc 25 centimes le Flacon.

Dépôt général chez Guénot, place du Petit-Colège, n. 2, au 1^{er}. (2243)

DU 1^{er} AU 10 NOVEMBRE,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS

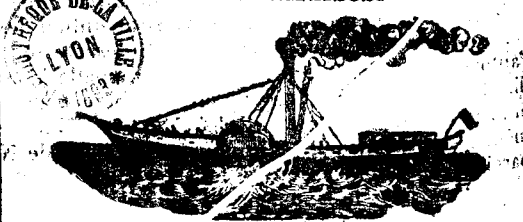
à SEPT heures du matin.

(7144)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX À VAPEUR.

Quai de la Charité, n. 28.

Transports de Voyageurs et de Marchandises.



A dater du 5 novembre, le service spécial entre LYON et VALENCE n'aura lieu que tous les deux jours.

LA COLOMBE

partira du port de la Charité tous les jours IMPAIRS, à 10 heures et demie du matin. (7145)

A DATER DU 1^{er} NOVEMBRE 1843.

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours pairs à 7 heures du matin.

(7310)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS.

Rue Poulaiterie, 19.